

Image not found or type unknown



## Droit à la retraite en liaison avec des années IPES

Par **castagnet**, le **09/04/2015 à 16:17**

Bonjour,

J'étais élève professeur IPES du 1 oct 1973 au 1 oct 1977 et au service militaire du 1 août 1977 au 21 juin 1978. Il y a donc une période de chevauchement de deux mois ( août et septembre 1977 ) durant laquelle j'ai exercé deux activités qui n'apparaissent pas dans mon bilan de carrière au niveau duquel mes services IPES de 4 ans se réduisent donc à 3 ans et 10 mois .

J'ai contacté l'"assurance retraite" fin 2014 sans réponse de sa part à ce jour .

Merci d'avance pour votre réponse .

Bien cordialement ,

Bernard Castagnet

Par **P.M.**, le **09/04/2015 à 16:55**

Bonjour,

De toute façon, vous ne pouvez pas valider plus de 4 trimestres dans l'année...